



InSERRÉ Arras - Vue en vol d'oiseau (parvis et porte d'entrée) - Crédit : A26 Architectures

Le coût des travaux tel que le prévoit l'appel d'offre s'élève à 55 millions d'euros pour une surface de plancher totale de 10 000 m². Le budget est géré par la Direction de l'administration pénitentiaire.

Cette dépense publique, qui comprend une vraie dimension qualitative, s'opère en faveur du territoire :

- Le chantier va générer de la sous-traitance locale.
- Le contrat avec le groupement immobilier en charge du chantier prévoira une clause d'insertion, qui impose au minimum 650 heures de travail en faveur de l'insertion par fraction de millions d'euros, soit 35 750 heures de travail insertion prévisionnelles.
- Il y aura des emplois induits par cet apport d'activités et de personnes, dès la préparation du chantier puis lors de l'ouverture de l'établissement ouvert.

Par ailleurs, les économies attendues sont de trois ordres.

Le premier concerne les économies dites ressources humaines, de l'ordre d'1,7 mil-

lion d'euros par an, par comparaison avec un établissement de même taille.

Le second concerne les implications à plus long terme d'un tel programme dont le cœur de fonctionnement est la réinsertion. Les économies attendues concernent alors la baisse de la récidive et l'ensemble des coûts qui lui sont associés : les coûts d'incarcération mais aussi de police ou de traitement du contentieux, ou encore les coûts liés à l'existence de victime. Elles concernent également la baisse des coûts de prise en charge de la personne détenue et de la personne sortant de détention.

Enfin, il s'agit également de la baisse du coût social de l'insécurité et de la délinquance par une réduction significative de la récidive.

L'ensemble de ces points sera soumis à étude d'impact.

